

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4 Rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX

Tel : 03.29.22.11.63

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du mardi 12 avril 2022

Le Conseil Communautaire de la Porte des Vosges Méridionales s'est réuni à la mairie de Remiremont, le mardi 12 avril 2022 à 18h00, sous la présidence de Madame LOUIS.

Présents : Jean HINGRAY, Roger BOURCELOT, Danièle HANTZ, Frédéric SIMON, Brigitte CHARLES, Jean-Benoît TISSERAND, Anne-Marie DULUCQ, Anne GIRARDIN, Graziella GERARD, Thomas VINCENT, Ludovic DAVAL, Jean-Pierre CALMELS, Anne PARMENTIER, Isabelle REMOLATO, Michel DEMANGE, Danièle FAIVRE, Catherine LOUIS, Jean MANSOURI, Jean-Pierre SCHMALTZ, Martine RENAULD , Marie-France GASPARD, Patrick VINCENT

Secrétaire : M. Jean HINGRAY

Absents excusés : Joceline PORTE qui donne pouvoir à Roger BOURCELOT, Philippe CLOCHE qui donne pouvoir à Jean-Benoît TISSERAND, Carole ARNOULD qui donne pouvoir à Catherine LOUIS, Jean Charles TISSERAND, Valéry AUDINOT qui donne pouvoir à Isabelle REMOLATO, Arnaud JEANNOT qui donne pouvoir à Michel DEMANGE, Catherine GREGOIRE qui donne pouvoir à Jean MANSOURI, Fabrice LECOMTE, André JACQUEMIN qui donne pouvoir à Marie France GASPARD, Guy MANSUY qui donne pouvoir à Martine RENAULD.

Le compte rendu du conseil communautaire du 10 mars 2022, est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente informe des délégations auxquelles elle a eu recours :

- Programme Habiter mieux – 2 dossiers
- Marché de travaux sur réseau d'eau pluviale ZA Croisette – Entreprise ROGER MARTIN de VAIVRE ET MNTOILLE dans le 70 pour 92 909.00 € HT.

Puis elle informe les conseillers communautaires du détail des indemnités perçues par les élus communautaires (Présidente et Vice-Présidents) en 2021.

Subvention 2022– office de tourisme communautaire (OTC)

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 510 000 euros à l'Office de Tourisme Communautaire

au titre de l'exercice 2022 : 480 000 euros de subvention de fonctionnement et 30 000 euros pour l'application mobile et en fonction du plan de financement définitif.

Contributions syndicales – Année 2022

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, décide des participations syndicales pour 2022 :

Syndicat Intercommunal	Participation budgétaire
Syndicat Mixte Moselle Amont	123 231.00
Parc Naturel des Ballons des Vosges	1 000.00
PETR du Pays de Remiremont et de ses Vallées	193 270.74
Syndicat Mixte d'Informatisation Communale des Vosges	1 600.00

Comptes de gestion 2021

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2021 pour les budgets général, autorisation du droit des sols urbanisme et zone d'activités de la Croisette.

Comptes administratifs 2021

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité et hors la présence de Mme la Présidente, arrête les résultats définitifs des comptes administratifs tels que résumés selon les tableaux ci-dessous :

Compte administratif Budget Principal						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Résultats reportés	0.00	1 406 816.23	104 355.41	0.00	104 355.41	1 406 816.23
Opérations de l'exercice	18 810 350.41	19 670 411.26	2 291 355.82	2 204 032.05	21 101 706.23	21 874 443.31
Totaux	18 810 350.41	21 077 227.49	2 395 711.23	2 204 032.05	21 206 061.64	23 281 259.54
Résultats de clôture	0.00	2 266 877.08	191 679.18	0.00	0.00	2 075 197.90
Restes à réaliser			1 009 900.00	838 772.00	1 009 900.00	838 772.00
Totaux cumulés	18 810 350.41	21 077 227.49	3 405 611.23	3 042 804.05	22 215 961.64	24 120 031.54
Résultats définitifs	0.00	2 266 877.08	362 807.18	0.00	0.00	1 904 069.90

Compte administratif Budget ADS-URBANISME						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Résultats reportés	167.90	0.00	0.00	18 917.44	167.90	18 917.44
Opérations de l'exercice	144 750.87	145 331.33	14 306.36	1 329.04	159 057.23	146 660.37
Totaux	144 918.77	145 331.33	14 306.36	20 246.48	159 225.13	165 577.81
Résultats de clôture	0.00	412.56	0.00	5 940.12	0.00	6 352.68
Restes à réaliser			8 562.20	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	144 918.77	145 331.33	22 868.56	20 246.48	167 787.33	165 577.81
Résultats définitifs	0.00	412.56	2 622.08	0.00	2 209.52	0.00

Compte administratif Budget ZA						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Résultats reportés		0.00	197 993.90	0.00	197 993.90	0.00
Opérations de l'exercice	12 790.66	52 000.00	61 776.72	296 778.86	74 567.38	348 778.86
Totaux	12 790.66	52 000.00	259 770.62	296 778.86	272 561.28	348 778.86
Résultats de clôture	0.00	39 209.34	0.00	37 008.24	0.00	76 217.58
Restes à réaliser	0.00		149 000.00	0.00	149 000.00	0.00
Totaux cumulés	12 790.66	52 000.00	408 770.62	296 778.86	421 561.28	348 778.86
Résultats définitifs	0.00	39 209.34	111 991.76	0.00	72 782.42	0.00

Affectations des résultats 2021

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, décide des affectations de résultats des différents budgets selon les tableaux ci-dessous détaillés :

Budget Principal

Dépenses de fonctionnement	18 810 350,41
Recettes de fonctionnement	19 670 411,26
Résultat de fonctionnement de l'exercice	860 060,85
Excédent antérieur reporté	1 406 816,23
Résultat de fonctionnement	2 266 877,08
Dépenses d'investissement	2 291 355,82
Recettes d'investissement	2 204 032,05
Résultat de l'exercice	- 87 323,77
déficit antérieur reporté	- 104 355,41

Résultat d'investissement	- 191 679,18
RAR en dépenses	1 009 900,00
RAR en recettes	838 772,00
Solde des RAR	171 128,00
Besoin de financement de la section d'investissement	362 807,18
D001	191 679,18
1068	362 807,18
R002	1 904 069,90

Budget annexe ADS-URBANISME

Dépenses de fonctionnement	144 750,87
Recettes de fonctionnement	145 331,33
Résultat de fonctionnement de l'exercice	580,46
déficit antérieur reporté	167,90
Résultat de fonctionnement	412,56
Dépenses d'investissement	14 306,36
Recettes d'investissement	1 329,04
Résultat de l'exercice	- 12 977,32
excédent antérieur reporté	18 917,44
Résultat d'investissement	5 940,12
RAR dépenses	8 562,20
RAR recettes	-
Besoin de financement de la section d'investissement	2 622,08
1068	412,56
R001	5 940,12
R002	-

Budget annexe de la zone d'activités de la Croisette

Dépenses de fonctionnement	12 790,66
Recettes de fonctionnement	52 000,00
Résultat de fonctionnement de l'exercice	39 209,34
déficit antérieur reporté	-

Résultat de fonctionnement	39 209,34
Dépenses d'investissement	61 776,72
Recettes d'investissement	296 778,86
résultat de l'année	235 002,14
Déficit antérieur reporté	197 993,90
Résultat d'investissement	37 008,24
RAR en dépenses	149 000,00
RAR en recettes	-
Solde des RAR	149 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement	111 991,76
R001	37 008,24
1068	39 209,34

Contributions directes locales – fixation des taux 2022

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes directes locales de l'année 2022, comme suit :

Taxes	Taux De référence	Coefficient de variation	Taux définitifs	Base d'imposition	Produit correspondant
Foncier bâti	3,56	1,000000	3,56	33 465 000	1 191 354
Foncier non bâti	10,95		10,95	855 800	93 710
Cot.Foncière Entreprises	22,57		22,57	10 730 000	2 421 761
Allocations compensatrices					1 088 097
Taxe additionnelle FNB					10 917
Produit des IFER					250 851
Produit CVAE					2 107 879
Produit TASCOT					576 092
Prélèvement FNGIR					573 103
TH					301 361
Fraction de TVA nationale					5 470 554

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – fixation du produit attendu pour 2022

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, arrête le produit global attendu de la taxe GEMAPI à la somme de 77 371,80 € pour l'année 2022.

Budgets Primitifs 2022

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, approuve le budget primitif du Budget Général, le budget annexe « Zone d'Activité de la Croisette » et le budget annexe « urbanisme-autorisation du droit des sols » pour l'exercice 2022 de la Communauté de Communes et qui se résument ainsi :

BUDGET GENERAL

Budget primitif 2022	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	4 531 353.25	4 531 353.25
FONCTIONNEMENT	21 716 128.00	21 716 128.00
TOTAUX	26 247 481.25	26 247 481.25

BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA CROISSETTE

Budget primitif 2022	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	194 000.00	194 000.00
FONCTIONNEMENT	127 000.00	127 000.00
TOTAUX	321 000.00	321 000.00

BUDGET URBANISME -ADS

Budget primitif 2022	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	21 500.00	21 500.00
FONCTIONNEMENT	170 000.00	170 000.00
TOTAUX	191 500.00	191 500.00

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – détermination du taux - année 2022

Le Conseil Communautaire, après présentation de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité, fixe un taux uniforme pour tous les usagers de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2022, à savoir :

Bases Prévisionnelles	Taux	Produits attendus
29 792 226	10.18%	3 032 849

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées -Rapport

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées évaluant le coût net des charges transférées, concernant le site du Saint Mont.

Attribution de compensations provisoires 2022 – modification

Par délibération en date du 09 décembre 2021, le Conseil Communautaire a arrêté le montant des attributions de compensation provisoires pour les 10 Communes membres de la Communauté de Communes pour l'année 2022.

Toutefois, dans l'attente de l'approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées et préalablement à la fixation définitive des attributions de compensation 2022, le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur DEMANGE, entendu à l'unanimité approuve ainsi qu'il suit les attributions de compensation provisoires rectificatives 2022 pour les 10 Communes membres de la Communauté de Communes :

	AC Provisoires	transfert de charges	AC provisoires modifiées
DOMMARTIN	290 540,89		290 540,89
ELOYES	1 753 421,00		1 753 421,00
GIRMONT	81 926,00		81 926,00
PLOMBIERES	547 550,00		547 550,00
REMIREMONT	2 670 619,49		2 670 619,49
SAINT AME	753 287,75	8623.79	744 663.96
ST ETIENNE	1 378 196,96		1 378 196,96
SAINT NABORD	1 562 966,63		1 562 966,63
LE VAL D'AJOL	849 520,00		849 520,00
VECOUX	213 041,52		213 041,52

TOTAL	10 101 070,24	8623.79	10 092 446.45
-------	---------------	---------	---------------

Demande subvention à l'agence nationale du sport 2022

La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales soucieuse de mettre en place un Stade VTT, s'est adjointe les services du bureau d'Etude Bike Solution pour concevoir les pistes de pratiques XCO et Descente. Le projet a été conçu en partenariat technique avec l'association Remiremont VTT, la Fédération Française de Cyclisme, l'ONF, les services de la ville de Remiremont.

Le futur Stade VTT sera composé d'au moins 6 Km de pistes dont deux boucles XCO verte, bleue et au standard élite et d'une piste de descente. Des cheminements intermédiaires de liaison seront également aménagés.

Le budget de cet aménagement est évalué à 200 000 €.

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve :

- le projet conçu et chiffré par l'entreprise Bike Solutions,
- le plan de financement suivant pour la Création d'un Stade VTT,

Montant de la Dépense Subventionnable : 200 000
 Subvention escomptée Etat (ANS) 80% : 160 000
 Autofinancement 20 % : 40 000

Il sollicite auprès de l'Agence Nationale du Sport l'attribution d'une subvention.

Demande de subvention – étude stratégique contrat territoire lecture et éducation artistique et culturelle – Département des Vosges

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Département des Vosges pour le financement de l'étude stratégique pour le contrat de lecture publique et l'éducation artistique et culturelle, en complément de la DRAC.

Convention DDFIP – CCPVM relative au nouveau réseau de proximité de la DGFIP

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les termes d'une convention à signer avec les services de la direction des finances publiques dans l'objectif :

- d'apporter un service de proximité aux usagers
- de développer et d'améliorer le service rendu aux collectivités locales

A compter du 1^{er} septembre 2023, un conseiller aux décideurs locaux interviendra au profit de l'ensemble des élus du périmètre de la Communauté de Communes.

Les opérations courantes de paiement des dépenses et de recouvrement des recettes seront assurées par le service de gestion comptable de Remiremont.

Un accueil de proximité des usagers enrichi sera mis en place.

Restauration des berges sur la commune du Val d'Ajol – GEMAPI

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la commune du Val d'Ajol est encline à des phénomènes d'érosion des berges du ruisseau de la Combeauté et de Méreille entraînant des dégâts sur les infrastructures publiques. Les problématiques identifiées relèvent de plusieurs compétences comme la GEMAPI ou encore la voirie. A ce titre, la CCPVM et la commune du Val d'Ajol sont concernées au titre de leurs compétences respectives.

Afin de faciliter la mise en œuvre des travaux de protection des berges, il apparaît opportun d'établir une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre ces deux parties afin que la CCPVM prenne la maîtrise d'ouvrage des travaux. Le texte de la convention est annexé aux présentes notes.

Plan de financement prévisionnel :

Participation	Montant HT
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	8 337 €
Commune du Val d'Ajol	24 549 €
CCPVM	0 €
TOTAL	32 886 €

Le Conseil Communautaire, après exposé de Mme GIRARDIN, entendu à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cette convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Soutien association des Maires Ruraux

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a été sollicitée pour apporter son soutien à l'association des maires ruraux pour l'année 2022. Cette association a mis en place, en partenariat avec les services de l'Etat un laboratoire de la ruralité, expérimentation inédite et qui a pour objectif de répondre aux problèmes spécifiques que rencontrent les territoires ruraux. Le Bureau réuni le 29 mars dernier a donné un avis favorable à ce soutien pour un montant de 300 euros. Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve cette participation.

Convention de prestation de service entre la CCPVM et le Syndicat Mixte Moselle Amont

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, approuve les termes d'une convention de prestation de service à signer avec le syndicat mixte Moselle Amont afin de mutualiser un agent à hauteur de 0.5 équivalent temps plein.

Projet de pose d'un caillebotis sur la tourbière de la Demoiselle

Madame la Présidente informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Etang et tourbière de la Demoiselle », la CCPVM porte un projet de pose d'un caillebotis sur la tourbière.

Pour mettre en œuvre ce projet, il convient de réaliser une convention tripartite entre la commune de Saint-Nabord, la commune de Remiremont et la CCPVM et de solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et du PETR de Remiremont (fonds LEADER).

Le budget prévisionnel du projet est de 60 000 € HT avec le plan de financement suivant :

Financiers	Montant	%
LEADER	24 000 €	40%
Agence de l'eau Rhin-Meuse	24 000 €	40%
Commune de Saint-Nabord	1/3 du reste à charge avec un plafond de 6 000 €	6,66 %
Commune de Remiremont	1/3 du reste à charge avec un plafond de 6 000 €	6,66 %
CCPVM	1/3 du reste à charge avec un plafond de 6 000 €	6,66 %
TOTAL	60 000 €	100 %

Madame la Présidente propose l'adoption d'une convention tri-partite dont le texte est annexé aux présentes notes.

Le Conseil Communautaire, après exposé de Monsieur CALMELS, entendu à l'unanimité,

- Approuve le projet et le plan de financement ;
- Autorise Madame la Présidente à solliciter les subventions aux taux maximum ;

Fixation de la composition du Comité Social Territorial (CST) et des modalités de recueil des avis des représentants des collectivités et établissements

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité :

Fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et à 4 le nombre de représentants suppléants au sein du Comité Social Territorial,

Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, du C.S.T. afin de préserver une représentation paritaire au sein de cette instance (soit 4).

Décide le recueil, par le C.S.T. de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant sur toutes les questions sur lesquelles le CST émet un avis.

Accroissement temporaire d'activité - Agent d'entretien crèche Maxonrupt

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour faire face au remplacement d'un agent placé en disponibilité de courte durée,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide :

De recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30h/semaine pour le nettoyage et l'entretien des locaux de la crèche Maxonrupt.

Accroissement temporaire d'activité – agent d'entretien locaux CCPVM

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour faire face à la vacance d'un emploi pendant la phase de pré-recrutement,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide,

de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique, relevant de la catégorie C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois, renouvelables dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 24h/semaine pour le nettoyage et l'entretien des locaux du siège de la CCPVM.

Accroissement temporaire d'activité – Auxiliaire de Puériculture

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer l'effectif minimal du service dont plusieurs agents exercent leur activité à temps partiel,

Le Conseil Communautaire, entendu à l'unanimité, décide :

de recruter un agent contractuel pour le poste d'Auxiliaire de Puériculture dans le grade d'Auxiliaire de Puériculture, relevant de la catégorie B, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, renouvelable dans la limite de 12 mois, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31.5 heures /semaine pour la crèche Maxonrupt.

Levée de séance à 19h45

La Présidente

C. LOUIS